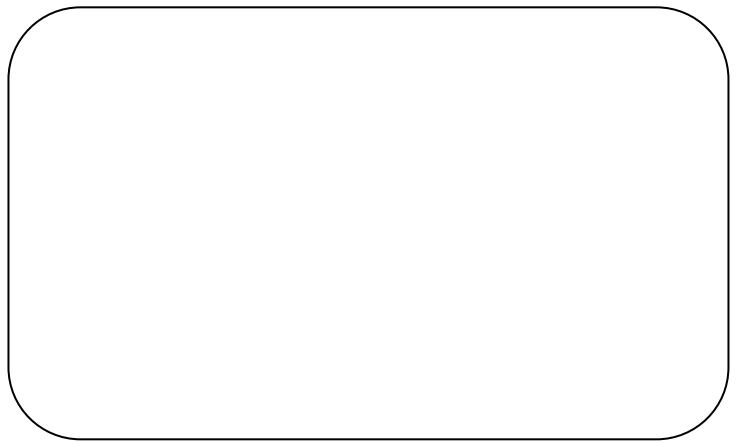




DEMANDE DE PRÉADMISSION



Critères d'admission :

- La personne en fin de vie doit être âgée de plus de 18 ans.
- La personne en fin de vie doit présenter une phase terminale d'un cancer ou de toute autre pathologie après avoir subi une évaluation médicale confirmant le diagnostic et le pronostic qui doit être de 6 semaines ou moins
- La personne en fin de vie doit demeurer sur le territoire Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et des Etchemins ou **doit avoir une personne significative habitant sur ces territoires.**
- La personne en fin de vie doit être informée que tous les traitements disponibles en vue de guérir ou de modifier le cours de la maladie ne sont plus appropriés : la réanimation cardiaque est exclue. Il n'y aura pas de traitement actif (comme les antibiotiques) et d'investigation. Le soulagement des symptômes est indiqué pour une qualité de vie optimale.
- La personne en fin de vie doit choisir librement de venir vivre ses derniers jours à la Maison Catherine de Longpré. À cet effet, la personne et/ou son représentant légal doivent signer le formulaire de consentement avant son admission à la maison Catherine de Longpré.

Dossier clinique :

- Il est essentiel de recevoir un dossier clinique complet afin de pouvoir évaluer et prioriser les demandes d'admission (si investigation faite à l'extérieur). Veuillez inclure les documents suivants :
 - Derniers résultats de radiologie et de la médecine nucléaire;
 - Derniers laboratoires (incluant la clairance de la créatinine);
 - Feuille sommaire complétée à la dernière hospitalisation avec le profil des médicaments, les allergies et la liste des problèmes;
 - Obligatoire : Consentement préalable signé à l'admission ou à signer lors de l'admission.